



Annulation congés payés auprès de l'employeur

Par **behappy**, le **04/08/2009** à **11:04**

Bonjour,

J'ai envoyé ma démission à mon employeur très récemment, je dois commencer mon nouvel emploi début septembre et j'avais posé des congés payés (qui ont été acceptés par l'employeur). Pour pouvoir commencer le nouvel emploi à temps, est-il possible de dire à mon employeur que j'annule les congés posés? Surtout, l'employeur peut-il m'obliger à prendre ces congés?

Merci d'avance de vos réponses

Par **Visiteur**, le **04/08/2009** à **13:06**

bonjour,

c'est uniquement l'employeur qui va vous donner la réponse....

les congés ayant été posés et acceptés, même si vous les annulez l'employeur n'est pas obligé d'accepter.... car c'est lui seul qui décide des dates de congés.

petit rendez vous chez l'employeur courage...